

Site minier de Matra



Réunion publique
Matra – 17 août 2017



L' « après-mine »

Quels risques liés aux anciennes exploitations minières ?

→ Mouvements de terrain, Orifices miniers non sécurisés, Pollutions des eaux et des sols,...

Quelle responsabilité en matière de dommages consécutifs à l'exploitation minière ?

- L'exploitant reste toujours responsable des dommages causés par son activité. Cela n'est pas limité au périmètre du titre minier ni à la durée de validité du titre. (→ [Code minier L155-3](#))
- En cas de disparition ou de défaillance de l'exploitant, l'État est garant de la réparation des dommages miniers
- La « police spéciale des mines » est exercée par le préfet avec appui des DREAL. Elle vise notamment à protéger la sécurité et la salubrité publique jusqu'à l'arrêté actant l'arrêt définitif des travaux.
(--> [décret 2006-649 du 2 juin 2006](#) et [code minier L161-1](#))

Cas du site minier de Matra

- Extraction d'arsenic dès 1910 et exploitation jusqu'en 1945
- La concession accordée en 1912 à la société l'Arsenic est toujours valide, mais plus d'exploitant identifiable → « mine orpheline »
- La responsabilité de l'État concernant les nuisances liées à l'activité minière est donc engagée.
- A la demande de la DREAL Corse et compte-tenu éléments de connaissance sur ce site (articles, reportage, ...) , une étude environnementale et détaillée de site a été réalisée par GEODERIS
 - Identifier les risques résiduels et les mesures de gestion appropriées



Mesures de gestion envisagées



Mesures de gestion envisagées

- **Des actions d'information de la population et des préconisations d'usage**
- **Des travaux financés par l'État lorsque sa responsabilité est engagée au titre de l' « après-mine »**
- **Une maîtrise d'ouvrage de ces travaux confiée au Département de Prévention et Sécurité Minière (DPSM) du BRGM**
- **Des mesures engagées à court terme, et à plus long terme**

Mesures de gestion envisagées

- **Panneaux d'information sur l'ancien site minier :**
 - Historique du site minier
 - Recommandations sur les risques liés à certains usages du site

GEODERIS

Plan

Histoire

Sur la concession de Senteln, l'exploitation minière a été réalisée de 1848 à 1963. Les principales substances exploitées étaient le Zinc et le Plomb. Près d'un million de tonnes de minerai a été extrait. Il contenait environ 10% de Zinc et 3% de Plomb. Après extraction en souterrain, le minerai était transporté par différents moyens (mules, glissière hydraulique, chemin de fer, téléphérique...) selon les époques puis traité par des installations minières situées en altitude (prétraitement) et dans la vallée (bocard, laverie). Lors de ces traitements, les métaux destinés à l'industrie étaient séparés des autres substances non exploitables qui étaient stockées à proximité. Ces dépôts (contenant naturellement des métaux concentrés) et les anciennes installations témoignent de l'histoire minière du site.

Sources : BRGM DPSM / GEODERIS / SCAN 158 Elin • Photos © EDUWIS2011

Information ancien site minier



- ⚠ Pour votre sécurité, restez vigilants à l'approche des vestiges des anciennes installations et des dépôts de matériaux. Vous trouverez une signalisation le long de votre parcours.
- ⊖ Les haltes pique-nique / repos sont déconseillées au niveau des anciens dépôts miniers.
- ⚠ Accès aux anciens bâtiments dangereux (risque de chutes de pierres ou ferrailles).



Parc naturel régional
Pyrénées
Ariégeoises

Exemple de panneau implanté sur un site minier en Ariège

Mesures de gestion envisagées

- **Traitement du sol de l'aire de jeux pour enfants**
 - Remplacement de la terre polluée existante par de la terre végétale de bonne qualité sur toute la surface de l'aire de jeux
 - Réalisation prévue à l'automne 2017



Source Géodéris



Source Géodéris



Mesures de gestion envisagées

- **Traitement des sols pollués sur le site minier**
 - Intervention en priorité sur les dépôts miniers les plus exposés au public
 - Recouvrement par terre végétale et stabilisation des terrains
 - Confortement des digues par enrochement pour des bassins en bordure de rivière



Recouvrement et végétalisation de sols pollués

Exemples de réalisation sur d'autres sites miniers
(source BRGM)

Stabilisation de dépôts de résidus miniers



Mesures de gestion envisagées

- **Intervention sur le ruisseau de Presa pour limiter la contamination des eaux**
 - **Détournement du cours d'eau non retenu en raison de la configuration du site**
 - **Etude complémentaire en cours de réalisation afin de juger de l'efficacité d'un cuvelage du ruisseau au regard du coût et de l'impact environnemental**



La Presa



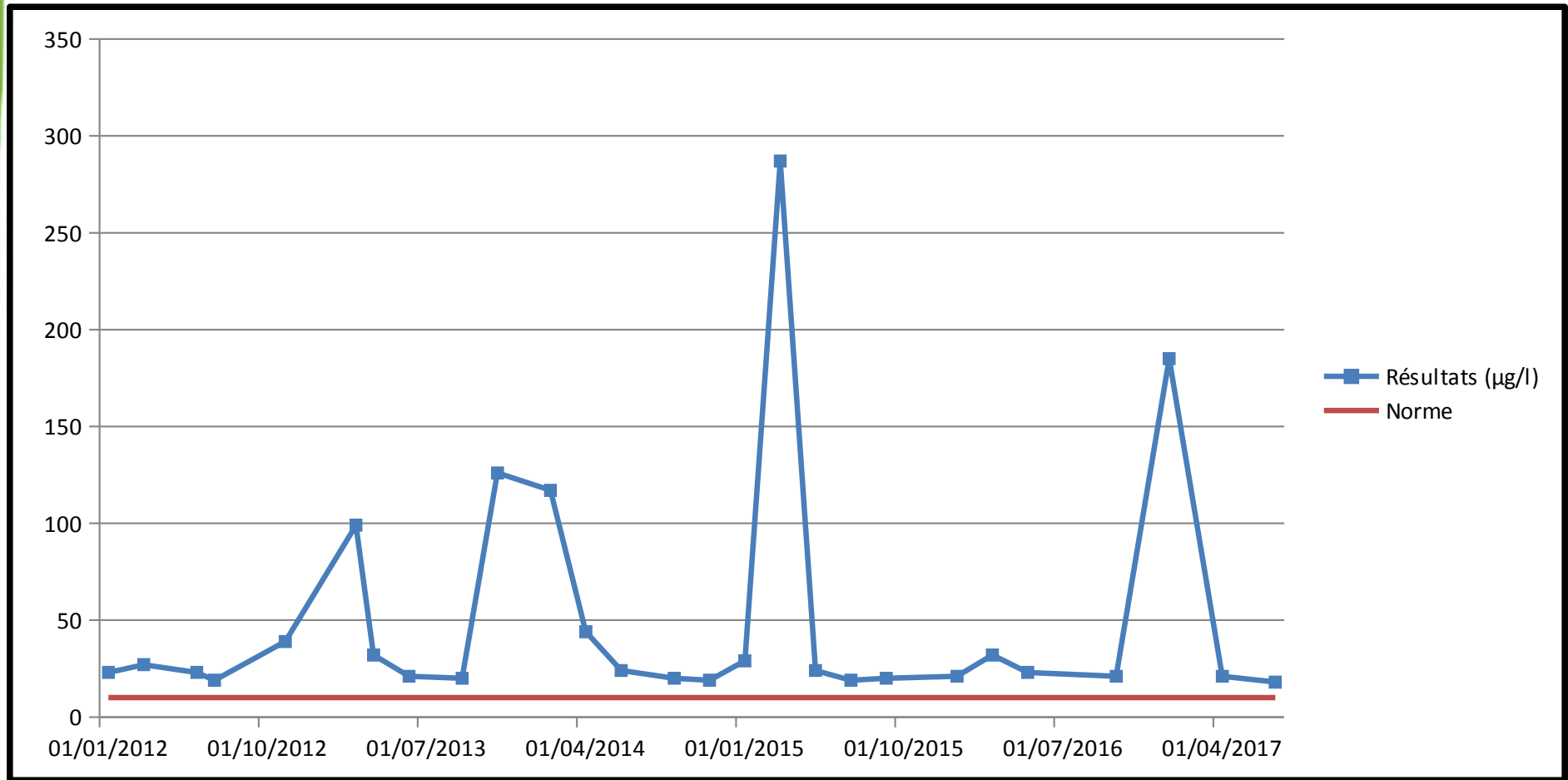
Mesures de gestion envisagées

- **Réseau d'alimentation en eau potable**
 - Privilégier une solution pérenne pour l'alimentation en eau potable (solution de traitement in-situ écartée)
 - Assistance technique et financière à la commune de Matra pour lancer une étude permettant d'identifier une nouvelle ressource respectant la norme en arsenic
 - Nécessité d'examiner un large panel de solutions : nouvelle ressource souterraine de substitution ou complémentaire, connexion éventuelle à un réseau voisin, ...
 - Suite aux résultats de l'étude, point prévu entre ministère et agence de l'eau



Mesures de gestion envisagées

- **Réseau d'alimentation en eau potable :**
Mesures d'arsenic réalisées depuis 2012 sur le réseau de Matra (source ARS)



Mesures de gestion envisagées

- **Irrigation des jardins potagers**
 - Information de la population et recommandations d'usage
 - Plusieurs solutions envisageables pour l'irrigation (travaux en dehors du périmètre d'intervention de l' « après-mine ») :
 - Nouvelle ressource suffisamment abondante pour l'utiliser pour l'irrigation
 - Nouvelle ressource pour l'eau potable, et vérifier si la ressource actuelle est compatible pour l'arrosage
 - Déplacement du captage d'irrigation en amont du site minier



FIN

